

2013 – Lions Club Hannut : 21^e Edition



Règlement 2013

1. OBJECTIFS

- La sportivité et la convivialité entre tous les participants;
- Couvrir un maximum de longueurs entre 09H et 18H à la piscine de Hannut le 24 mars 2013;
- Recueillir le plus de fonds au profit des œuvres soutenues par le LIONS Club de Hannut.

2. MODALITES

- Chaque équipe, constituée de 6 personnes au moins, se verra attribuer un couloir à occuper durant 50 minutes;
- Chaque équipe, par l'intermédiaire de ses membres, cherchera à récolter un **maximum** de parrainages et de sponsors offrant leur contribution aux œuvres choisies;
- Les dons des parrainages seront forfaitaires. Ils devront être remis par le responsable de chaque équipe au plus tard le jour du Swimmarathon et ce, avant de prendre le départ;
- Les personnes n'ayant récolté aucun parrainage pourront néanmoins nager moyennant une inscription de 10 € par personne.

3. ORGANISATION

- Les nageurs appartenant à une même équipe se relaieront successivement dans un même couloir, pendant un temps non défini (le total des temps de l'équipe étant de 50 minutes, afin de parcourir un certain nombre de longueurs, laissé au libre choix de ces même nageurs);
- Chaque participant disposera obligatoirement d'un bonnet de bain, sous peine de se voir refuser l'accès de la piscine;
- Chaque nageur-participant recevra un souvenir spécialement conçu pour la circonstance;
- La remise des prix est prévue vers 19h30 dans le chapiteau.
- Différents classements seront établis et récompensés par des trophées:

1. Par équipes :

1. Distance : Récompense l'équipe totalisant le plus grand nombre de longueurs;
2. Distance catégorie primaires : Récompense l'équipe issue de l'enseignement primaire totalisant le plus grand nombre de longueurs;
3. Montant de parrainage récolté : *indépendamment* du nombre de nageurs ;

2. Individuels

1. Nombre de Parrainages obtenus : Récompense le nageur ayant fait le plus grand effort de recherche de parrainages (indépendamment du montant global);
2. Prix spécial Participation Ecoles Primaires : Récompense l'établissement scolaire primaire amenant le plus grand nombre de nageurs au Swim ;

L'organisation pourra décerner un prix exceptionnel en raison d'un événement marquant.

Rappels : Pour éviter les accidents, pas de verres ni de bouteilles à l'intérieur du bassin;

Conformément au règlement de la piscine, le port du bonnet est obligatoire et les short-maillots sont interdits

Pendant toute la durée de l'épreuve, Médecin, Croix-Rouge, Sauveteur, Maîtres-nageurs seront présents.